

Conseil Municipal du 5 mars 2014

L'an *deux Mil Quatorze* le Cinq du mois de mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois *de mars*, sous la présidence de Monsieur *Jean Louis ROUX, Maire*.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Nombre de Conseillers Présents : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 février 2014 (affichée le 27 février 2014)

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : 12 mars 2014

Étaient présents : Mrs ROUX, BOSSÉ, FEUVRAIS, BOURDEL, TOUEILLE, Mmes AUBRY, RENIER, OUSSET, CHAUVIN, POIGNANT, MONNIER, TURLAN, VANNIER

Absents : Mme Florence DUPUIS, Monsieur Dominique NEVOUX, Monsieur Loïc FRÉMONT

Secrétaire de séance : Madame Josiane CHAUVIN

Ordre du jour

Rapports des commissions voirie et finances

DELIBERATIONS

- Convention de mutualisation – Mise en place d'un plan de formation
- Interventions du SIEML : maintenance curative
- Convention entretien des sentiers pédestres
- Spectacle du RAM

Rapport de la Commission Voirie 26 février 2014

Alain Feuvrais rapporteur

Présentation est faite des résultats de la consultation des entreprises pour les travaux d'entretien de la voirie 2014

Curage	Curage dérassement	Buse de 300	Quantité	Aviréenne		Guillet	
				Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T	Prix HT
La Baronnerie			800	2,26	1 808,00	1,15	920,00
Les Patis			3700	2,26	8 362,00	1,15	4 255,00
Rue de Bretagne			900	2,26	2 034,00	1,15	1 035,00
Divers				81,00	243,00		0,00
Pelle			3 h	66,00	198,00	72,00	216,00
Camion			3 h		0,00	51,00	153,00
					12 645,00		6 579,00
Montant TTC					15 174,00		7 894,80

Reprofilage	Quantité	Aviréenne		Hervé		Star	
		Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T.	Prix HT
La Lande	2			950,00	1 900,00	950,00	1 900,00
La Baronnerie	2			950,00	1 900,00	950,00	1 900,00
Les Patis	7,00			950,00	6 650,00	950,00	6 650,00
Divers	3			1 300,00	3 900,00	1 310,00	3 930,00
Total	14	935,00	13 090,00		14 350,00		14 380,00
GNTB	90	35,00	3 150,00	55,00	4 950,00	52,00	4 680,00
			16 240,00		19 300,00		19 060,00
	TTC		19 488,00		23 160,00		22 872,00

		Aviréenne		Hervé		Star	
Bi Couche 4/6 - 2/4 sur trottoir	Quantité <i>m</i> ²	Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T.	Prix HT
Rue de la Planche	490	5,40	2 646,00	8,50	4 165,00	7,30	3 577,00
Total	TTC		3 175.20		4 998.00		4 292.40

		Hervé		Chazé		Star	
Enduits superficiels	Quantité <i>m</i> ²	Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T.	Prix HT
Les Vignes	890	2,00	1 780,00	1,87	1 664,30	3,10	2 759,00
La Lice	980	2,00	1 960,00	1,87	1 832,60	2,00	1 960,00
Minstin	4500	2,00	9 000,00	1,87	8 415,00	2,00	9 000,00
VP La Cochinière		2,00	0,00	1,87	0,00	2,00	0,00
La Raguerie	850	2,00	1 700,00	1,87	1 589,50	2,00	1 700,00
Montjaugé	1250	2,00	2 500,00	1,87	2 337,50	2,00	2 500,00
Total	8470		16 940,00		15 838,90		17 919,00
	TTC		20 328,00		19 006,68		21 502,80

		Hervé		Chazé		Star	
Enrobé de couleur sable 0/6	Quantité <i>m²</i>	Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T.	Prix HT
Rue de Bretagne / D'anjou	350	35,00	12 250.00	32,40	11 340.00	32,25	11 287.50
Rue de l'Hôtel de Ville	90	35,00	3 150,00	32,40	2 916,00	32,25	2 902,50
	TTC		18 480.00		17 107.00		17 028.00

Peinture routières	TTC
Crepeau	1 459.20
LSP	Pas réponse
Lesourd	Pas réponse

2) Matériel demandé par le service technique pour l'année 2014

Matériel demandé	Propositions	Décisions Coût TTC
Camion double cabine (remplacement B80)		
Tondeuse avec cabine (remplacement tondeuse Kubota ou John Deer)	Devis MAC 19 800 € Devis Agri Haut Anjou 20 268 €	19 800 € *
Benne agricole pour tracteur	Devis MAC 9 360 € Devis Agri Haut Anjou 7 068 €	7 068.00 €
Taille haie sur batterie dorsale Souffleur adaptable sur batterie dorsale	Devis MAC 1 746 € Devis Altantic motoculture 3 012 €	1 746.00 €

- Le MAC propose une reprise de la tondeuse John Deer de 3 000 € soit un coût de 16 800 €

Réparation du tracteur Fiat

Entretien + diverses pièces d'usures et embrayage de la prise de force 3 857,87 euros

La commission propose de faire l'entretien et de surseoir à la réfection de l'embrayage

Reste 2 402,07 euros TTC

Aménagement de la place M Briant (angle de la rue du Val d'ombrée et rue F Adam)

Une réflexion a été conduite pour créer deux places de stationnement sur cet espace.

Après essais avec des véhicules, il est dangereux de reculer, la commission propose de mettre sur cette place des pavés de récupération et un enrobé de couleur sable avec un aménagement paysager

Eclairage public

Dans la rue d'Anjou les lanternes ont été changées avec des lampes basse consommation et les boules supprimées. Aucune remarque négative n'a été reçue, la commission propose de continuer à remplacer ces lanternes dans la rue de Bretagne (de la rue d'Anjou à la place du Val Feuri)

Le coût est évalué à 3 304,50 € TTC

Rapport de la Commission des Finances 19 février 2014

M le Maire présente le rapport de la commission des finances du 19 février 2014

1 – Validation des comptes administratifs 2013 et affectation des résultats

2 – Propositions 2014 des budgets M14 – M49 – et budgets annexes

1 – Budgets annexes : résultats 2013 et prévisions 2014

S'agissant des budgets lotissement soumis à une gestion des stocks de terrains aménagés et donc suivi au travers d'opérations de stocks qui rendent difficile la compréhension du document budgétaire, la présentation n'explique que les seuls opérations réelles.

Ce choix doit permettre de mieux appréhender les données budgétaires de l'année.

1 - Bois Long

- Résultats de l'exercice 2013

Budget	Fonctionnement	Investissement
Résultat	+ 1 461.68	- 23 744.28

Budget 2014

Section de fonctionnement 2014

Recettes

Libellé	Montant	Explications
Vente de terrains aménagés	33 232.00	Vente 1 parcelle sur 3 parcelles

Dépenses

Libellé	Montant	Explications
Travaux	1 000.00	Travaux

Les opérations nouvelles inscrites sur la section de fonctionnement de ce budget dégagent + 32 232 €

Section d'investissement

Aucun mouvement réel budgété

2 - Chemin Bleu II

- Résultats de l'exercice 2013

Budget	Fonctionnement	Investissement
Résultat	+ 60 998.32	- 88 389.62

Section de fonctionnement 2014

Recettes

Libellé	Montant	Explications
Vente de terrains aménagés	29 390.00	Vente 1 parcelle (restera à vendre 4 parcelles)

Dépenses

Libellé	Montant	Explications
Travaux	2 000.00	Travaux éventuels

Les opérations nouvelles inscrites sur la section de fonctionnement de ce budget dégagent + 27 390 €

Section d'investissement

Aucun mouvement réel budgété

3 – Fossaie 1

- Résultats de l'exercice 2013

Budget	Fonctionnement	Investissement
Résultat	- 29 339.67	- 32 765.10

Section de fonctionnement 2014

Recettes

Libellé	Montant	Explications
Vente de terrains aménagés	59 750.00	Vente 2 parcelles restantes

Dépenses

Libellé	Montant	Explications
Travaux	1 000.00	Travaux éventuels

Les opérations nouvelles inscrites sur la section de fonctionnement de ce budget dégagent + 58 750 €
Compte tenu du résultat fonctionnement 2013 (- 29 339.67) il est proposé d'inscrire la prise en charge du déficit à hauteur de 30 000 € (58 750 - 29 339.67)

Section d'investissement

Aucun mouvement réel budgété

4 – Fossaie 2

- Résultats de l'exercice 2013

Budget	Fonctionnement	Investissement
Résultat	+ 0.78	- 19 396.27

Section de fonctionnement 2014

Recettes

Libellé	Montant	Explications
Vente de terrains aménagés	0.00	

Dépenses

Libellé	Montant	Explications
Travaux	250 000	Travaux VRD

Les opérations nouvelles inscrites sur la section de fonctionnement de ce budget présentent un solde de - 250 000 €

Il est proposé d'inscrire un emprunt de 250 000 € pour financer les travaux

Section d'investissement

Aucun mouvement réel budgété

2 – Budgets M49 : résultats 2013 et prévisions 2014

Compte Administratif 2013

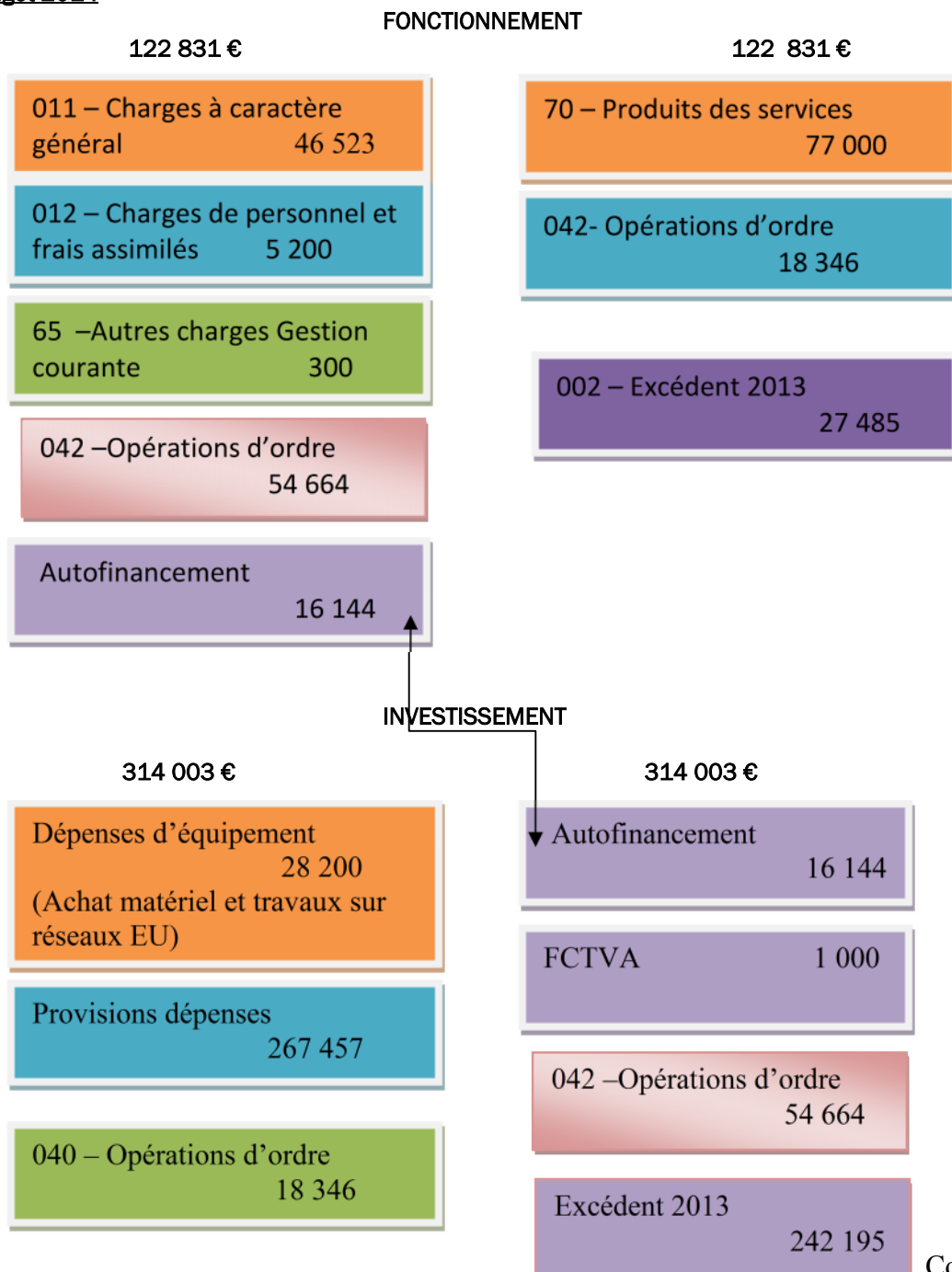
Section de Fonctionnement

DEPENSES	Voté 2013	Réalisé 2013
Prévision Budgétaire	116 713.00	92 358.53
RECETTES		
Prévision Budgétaire	116 713.00	119 843.97
Résultat de l'exercice		+ 27 485.44

Section Investissement

DEPENSES	Voté 2013	Réalisé 2013
Prévision Budgétaire	281 919.00	22 770.13
RECETTES		
Prévision Budgétaire	281 919.00	264 965.46
Résultat de l'exercice		+ 242 195.33

2 - Budget 2014



3 – Résultats Budget M14 – et prévisions 2014

Compte Administratif 2013

Section de Fonctionnement

DEPENSES	Voté 2013	Réalisé 2013
Prévision Budgétaire	2 077 646.00	1 829 167.83
RECETTES		
Prévision Budgétaire	2 077 646.00	2 141 035.46
Résultat de l'exercice		+ 311 867.63

Section Investissement

DEPENSES	Voté 2013	Réalisé 2013
Prévision Budgétaire	616 304.00	281 474.93
RECETTES		
Prévision Budgétaire	616 304.00	458 186.03
Résultat de l'exercice		+ 176 711.10

2 - Budget 2014

Ce budget est proposé en recettes à fiscalité et dotations constantes

FONCTIONNEMENT

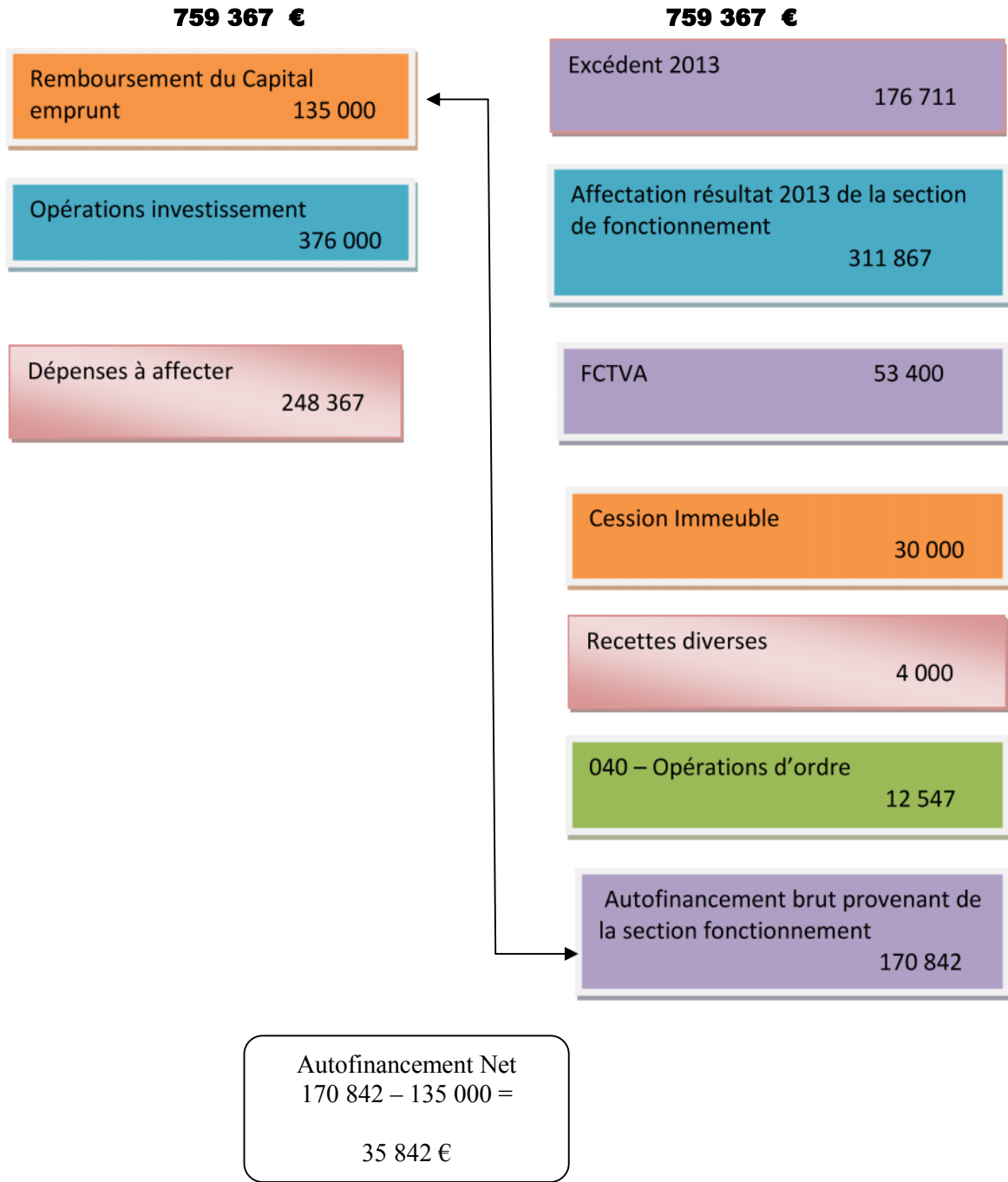
2 081 949 €

011 – Charges à caractère général	550 450
012 – Charges de personnel et frais assimilés	928 000
65 –Autres charges Gestion courante	281 660
014 – Atténuation de produits	38 450
66- Charges Financières	92 000
67-68 Charges exceptionnelles et provisions	8 000
042 –Opérations d'ordre	12 547
Autofinancement Brut	170 842

2 081 949 €

70 – Produits des services	118 300
73 – Impôts et Taxes	1 046 145
74 – Dotations / participations	808 504
75 – Autres produits gestion courante	50 000
013- Atténuation de charges	50 000
77 – Produits exceptionnels	9 000

INVESTISSEMENT



Dépenses : 759 367 €

Recettes : 759 367 €

Opérations	Propositions 2014		Libellés	Propositions 2014
Remboursement capital des emprunts	135 000		Excédent investissement 2013	176 711
Acquisition de matériel	80 000		Affectation résultat fonctionnement 2013	311 867
Reprise des concessions cimetière	10 000		Amortissements	12 547

Travaux de voirie	40 000		FCTVA	53 400
Travaux Bâtiments	80 000		Subvention Fédération de la Pêche	3 000
Rénovation MCL	50 000			
Extension du columbarium	6 000		Cession Immeuble Ex logement Poste	30 000
Acquisition immobilier	100 000			
Curage Plan d'eau	10 000			
Provisions pour investissement	248 367		Virement de la section de fonctionnement	170 842

M le Maire est invité à quitter la salle du conseil.

Monsieur Jean Marie Bossé demande au conseil municipal de délibérer sur les comptes administratifs 2013

A l'unanimité des membres présents ont approuvé les comptes administratifs 2013 et les budgets prévisionnels 2014



PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURES SCOLAIRES ET AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ELEVES RESIDENT INSCRIT HORS COMMUNE – ANNEE 2014

La commune de Segré sollicite la participation financière de notre commune aux frais de fonctionnement et de fournitures scolaires pour des enfants de la commune qui fréquentent les écoles publiques de Segré.

***Vu l'article L. 212-8** du code de l'Éducation prévoyant que lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et celle de résidence,*

***Vu l'article 442-5-1** du code de l'Éducation « la contribution de la commune de résidence pour un élève dans une autre commune dans une classe élémentaire d'un établissement privé du 1^{er} degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque la contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une école publique de la commune d'accueil.*

Cette contribution revêt le caractère d'une dépense obligatoire lorsque la commune de résidence ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève concerné dans son école publique »

Vu la convention entre la commune de Combrée et la Ville de Segré adoptée en 2011

Vu les demandes présentées par la ville de Segré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- ◆ s'engage à payer au titre des frais de fonctionnement la somme de 434.11 € pour un élève en primaire
- ◆ s'engage à payer au titre des frais de fonctionnement la somme de 434.11 € pour un élève en CLIS
- ◆ s'engage à payer au titre des frais de fournitures scolaires la somme de 113.92 € (soit le crédit alloué pour les enfants de Combrée 28.48 € x 4 élèves)

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.



PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURES SCOLAIRES ET AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ELEVES RESIDENTS INSCRITS HORS COMMUNE dans une Classe spécialisée – ANNEE 2014

Vu l'article 442-5-1 du code de l'Éducation « *la contribution de la commune de résidence pour un élève dans une autre commune dans une classe élémentaire d'un établissement privé du 1^{er} degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque la contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une école publique de la commune d'accueil.*

Cette contribution revêt le caractère d'une dépense obligatoire lorsque la commune de résidence ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève concerné dans son école publique »

Vu la demande présentée par L'école Saint Joseph de Segré sous contrat d'association

- ◆ pour deux élèves en classe CLIS (classe d'Intégration Scolaire) pour un montant de 398.67 € au titre des frais de fonctionnement et 35 € au titre des fournitures scolaires

Considérant que la commune de Combrée ne propose pas de classe d'intégration répondant à la scolarisation de cet élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- ◆ s'engage à payer au titre des frais de fonctionnement la somme de 797.34 €
- ◆ s'engage à payer au titre des frais de fournitures scolaires la somme de 28.48 € x 2 élèves = 56.96 € (soit le crédit alloué pour les enfants de Combrée)

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision

DÉLIBÉRATIONS

MUTUALISATION – MISE EN PLACE D'UN PLAN DE FORMATION INTERCOMMUNAL – PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS DE FORMATIONS AVEC LE CNFPT

M le Maire, informe l'assemblée que la Communauté de Communes de la Région Pouancé Combrée et les communes ont des besoins communs en matière de formation du personnel.

Le schéma de mutualisation a été validé par le Conseil Communautaire le 27 juin 2012.

Pour compléter ce dispositif, la Délégation Régionale du CNFPT propose, dans le cadre de la loi sur la formation tout au long de la vie, un accompagnement à l'élaboration et à la mise en œuvre de plan de formation au sein d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités.

Un partenariat est envisagé entre la Délégation Régionale du CNFPT et les collectivités territoriales de la région en vue d'organiser ces formations au plus près des agents des collectivités.

Trois niveaux de réalisation des actions de formation sont possibles :

- Régional
- Départemental
- Au niveau du territoire ou en intra (action de formation regroupant des agents d'une même collectivité)

Le présent protocole a pour objet d'organiser sur le territoire de la (des) collectivité(s) la mise en place des actions INTRA et /ou MUTUALISÉES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a l'unanimité,

ACCEPTE le protocole d'accord avec le CNFPT pour la mise en place d'actions de formation sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région Pouancé Combrée,

AUTORISE M le Maire à signer ledit protocole

DÉSIGNE Mme Isabelle BARAISE comme correspondant formation sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région Pouancé Combrée,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.



Intervention SIEML pour dépannages

Opérations effectuées le 27/01/2014 (maintenance curative)

✓ Montant de la dépense	362.96 € TTC
✓ Taux du fonds de concours	75 %
✓ Montant du fonds de concours à verser au SIEML	272.22 € TTC

Opérations effectuées le 02/01/2014 (maintenance curative)

✓ Montant de la dépense	905.71 € TTC
✓ Taux du fonds de concours	75 %
✓ Montant du fonds de concours à verser au SIEML	679.28 € TTC



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUANCÉ/COMBRÉE POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNÉES SITUÉS SUR COMBRÉE

Monsieur Jean Marie BOSSÉ présente à l'assemblée le projet de convention de prestation de services à passer entre la Commune de Combrée et la Communauté de Communes Pouancé/Combrée pour l'entretien des sentiers de randonnées de la Communauté de communes de la Région de POUANCE COMBREE.

Cette convention définit les modalités juridiques, techniques et financières pour la mise en œuvre de la prestation de services.

Sur la commune de Combrée, les sentiers concernés par cette prestation de services sont :

Le Chemin Bleu et la liaison Menhir-Bleu.

L'entretien annuel des sentiers, c'est-à-dire le maintien de l'ouverture et l'accessibilité comprend :

- pour le sol des actions de broyage, fauchage et débroussaillage,
- pour les côtés des actions de débroussaillage, élagage.

Selon les sentiers, ces prestations pourront être effectuées manuellement ou mécaniquement et concerner uniquement le sol, uniquement les côtés ou les deux.

Un tableau annexé à la présente convention détaille les prestations à effectuer par sentier et la fréquence.

Pour les missions effectuées par les agents communaux pour le compte de la communauté de communes, la commune facturera annuellement les prestations en tenant compte :

- Temps passé par les agents
- Matériel utilisé

Le coût est fixé à 66 € du km, sur la base du linéaire total de sentier sur commune (revêtu ou non) soit 12.4 km.

La Convention est applicable à compter du 1^{er} mars 2014 jusqu'au 31 décembre 2016. Elle peut être modifiée par avenant.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve la convention proposée,

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la dite convention et à faire tout ce qui sera nécessaire à son exécution.



Spectacle « Boîtes à Musique pour petites oreilles»

LE 7 MARS 2014

La Compagnie Musique Caméléon présentera un spectacle intitulé « **Boîtes à Musique pour petites oreilles**» le 7 mars 2014.

Le coût de cette animation est évalué 364.00 € auquel s'ajoutent 2 déjeuners pour les artistes

Le coût global de cette animation 634 € est partagé entre la Communauté de Communes (300 €) et la commune (364 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1 voix contre – 1 abstention – 11 voix pour

DONNE SON ACCORD :

Pour verser à La Compagnie Musique Caméléon intervenant pour ce spectacle la somme de 364.00 € et prendre en charge financièrement les 2 déjeuners des artistes

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour régler les sommes dues et faire tout ce qui sera nécessaire à la bonne exécution de cette décision.



Divers

- M le Maire donne connaissance du dossier élaboré par le Tennis Club de l'Ombree concernant la construction de deux courts de tennis couverts. Ce dossier sera remis aux futurs élus.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée sans observation et ont signé les membres présents